TABLEAU RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS PRISES EN CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 06 AVRIL 2023

Délibération n°2023/015	Demande de subvention de fonctionnement pour 2023 L'association des anciens exploitants agricoles du canton de Bellac a sollicité une subvention pour 2023. Montant de la subvention proposée : 50 €	Approuvée à l'unanimité
Délibération n°2023/016	SYGESBEM – Convention d'assistance à l'entretien et à la construction dans le cadre d'une mutualisation des services relative au programme d'amélioration des voies communales pour l'année 2023 Cette convention permettra la mutualisation des services, notamment sur le projet de réfection de la Voie Communale n°6 « Le Couret ».	Approuvée à l'unanimité
Délibération n°2023/017	Contrat de maintenance année 2023 – sauvegarde externe N2IS Contrat de maintenance pour la sauvegarde des données de la Commune (dépannage, réparations).	Approuvée à l'unanimité
Délibération n°2023/018	Adhésion au service du SEHV « Energie Service Public 87 » Ce service permet de bénéficier d'un accompagnement dans les démarches d'économie d'énergie des bâtiments publics et dans les projets de développement d'énergies renouvelables sur la Commune.	Approuvée à l'unanimité
Délibération n°2023/019	Concertation préalable sur l'extension du Parc d'Activité de La Croisière Le Parc d'Activités de La Croisière envisage une extension de sa zone d'activité. La Commune donne un avis favorable à ce projet.	Approuvée par 13 voix pour et 2 abstentions
Délibération n°2023/020	Conseil départemental : demande de subvention CTD Projet de sobriété énergétique : la commune envisage de remplacer 20 lampes d'éclairage public par des lampes à LED et d'équiper certains postes de commande du réseau par des horloges astronomiques programmables de façon à permettre des coupures nocturnes. Approbation du projet et demande de subvention. Montant estimé des travaux : 26 449.28 € HT	Approuvée à l'unanimité
Délibération n°2023/021	Conseil départemental : demande de subvention CTD La commune souhaite développer une politique culturelle en commençant par un réaménagement de la partie scénique du foyer-club. Le projet prévoit plusieurs types d'équipements : - Rideaux - Lumières - Sonorisation - Structures support - Installation Approbation du projet et demande de subvention. Coût estimé de 27 701.66 HT	Approuvée par 12 voix pour et 3 abstentions

Délibération n°2023/022	Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif 2022 – Budget principal Résultat à affecter : 520 945,20 € Affectation portée sur l'investissement : 399 087 € Reste sur excédent de fonctionnement reporté au Budget Primitif 2023 : 121 858,20 €	Approuvée par 12 voix pour et 3 voix contre
Délibération n°2023/023	Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif 2022 – Budget assainissement Résultat à affecter : 66 585,03 € Affectation portée sur l'investissement : 25 000 € Reste sur excédent de fonctionnement reporté au Budget Primitif 2023 : 41 585,03 €	Approuvée par 11 voix pour et 3 voix contre
Délibération n°2023/024	Vote des 3 taxes directes locales – Année 2023 Maintien des taux appliqués en 2022 : Foncier bâti = 34,93% Foncier non bâti = 55,88% Taxe d'habitation = 11,97% (Pour résidences secondaires)	Approuvée par 14 voix pour et 1 abstention
Délibération n°2023/025	Vote de la surtaxe communale d'assainissement Maintien des tarifs appliqués en 2022 : Partie fixe = 55€ par compteur Partie variable = 1,69€/m3 d'eau consommée	Approuvée par 14 voix pour et 1 abstention
Délibération n°2023/026	Vote du budget prévisionnel principal – Année 2023 Le budget principal prévisionnel 2023 s'établit comme suit : 1 071 349 € en dépenses et recette de fonctionnement 1 015 800 € en dépenses et recettes d'investissement	Approuvée par 12 voix pour et 3 voix contre
Délibération n°2023/027	Vote du budget prévisionnel assainissement – Année 2023 Le budget principal prévisionnel 2023 s'établit comme suit : 116 621 € en dépenses et recette de fonctionnement 184 036 € en dépenses et recettes d'investissement	Approuvée par 12 voix pour et 3 voix contre
Délibération n°2023/028	Fonds d'urgence Turquie La préfecture de Haute-Vienne sollicite les collectivités pour un fonds d'urgence, suite au séisme qui a touché la Turquie et la Syrie. Les fonds sont gérés par des experts en aide humanitaire Montant de l'aide accordée : 100 €	Approuvée à l'unanimité

Le tableau récapitulatif des délibérations prises en conseil municipal lors de la séance du 6 avril 2023 a été affiché et publié le 11 avril 2023 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du C.G.C.T.

Mme le Maire
Patricia MARCOUX LESTIEUX

MAIRIE DE PEYRAT DE BELLAC (87 Haute-Vienne)